


PLATEFORME LOGISTIQUE à ESCRENNES

1 rue du Gâtinais ZAC Saint-Eutrope 45 300 ESCRENNES

Extension de la plateforme d'une construction de 13 entrepôts numérotés de 15 à 23, projet d'ombrières sur parking VL existant, projet panneaux photovoltaïques en toiture et rehaussement de la cuve PI

<p><u>Maître d'ouvrage :</u></p> <p>SCI ESCRENNES ZI de l'Europe 57 370 PHALSBOURG</p>	<p><u>Architecte :</u></p>  <p>THI Architecture 22 rue de Provence 54 500 VANDOEUVRE lès NANCY</p>
--	--

Demande de Permis de Construire

DISPOSITIONS PRISES POUR RENDRE ACCESSIBLES LE BATIMENT ET SES EQUIPEMENTS AUX PERSONNES HANDICAPEES A MOBILITE REDUITE

PC – Projet du 14/06/2021

La présente notice répond aux dispositions du décret 2009-1272 du 21 octobre 2009 relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés.

La construction n'est pas un Etablissement Recevant du Public, la présente notice porte uniquement sur l'accessibilité des bureaux.

Présentation du projet

La SCI ESCRENNES souhaite agrandir la plateforme logistique, dédiée à son activité, située dans la Zac Saint-Eutrope à ESCRENNES.

Le site a fait l'objet de permis de construire :

PC 45 137 16 G 0002 accordé le 27/01/2017 pour la construction des entrepôts 1 à 11
Ce permis a été transféré : PC 45 137 16 G 0002 T01, accordé le 16/03/2017
Ce permis a été modifié : PC 45 137 16 G 0002 M01, accordé le 09/07/2019
Ce permis a été modifié : PC 45 137 16 G 0002 M02, accordé le 21/09/2020
Ce permis fait l'objet d'un 3ème permis modificatif, en cours d'instruction.

PC 45 137 20 N 0001, accordé le 21/09/2020 pour la construction des entrepôts 12 à 14
Ce permis fait l'objet d'un permis modificatif, en cours d'instruction.

Le présent permis de construire porte sur la construction de 13 entrepôts : 15, 16,17, 17a, 17b, 17c, 17d, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, ainsi de l'ensemble des locaux nécessaires au fonctionnement de ces entrepôts :

Des bureaux :

- Bureaux B17, en R+2
- Bureaux B20, en R+1

Des locaux annexes :

- Atelier de maintenance et Salles de charge
- Déchetterie
- Poste de garde
- Bloc Accueil Chauffeur

Des locaux techniques :

- TGBT
- Chaufferie

Le projet concerne également le rehaussement de la cuve PI ainsi que la réalisation d'ombrières, supports de panneaux photovoltaïques, sur le parking VL situé dans la partie Ouest de la parcelle.

L'aménagement complémentaire du site comprend :

- 1 parking véhicules légers, comprenant 145 places dont 29 places pour voitures électriques (soit 20%)
- 4 places de parking, dédiées aux personnes à mobilité réduite (situées à proximité des bureaux)
- 2 parkings poids-lourds, comprenant 54 places
- 1 bassin de rétention
- L'ensemble du site ainsi que les 2 parkings et le bassin de rétention seront clôturés

Les entrepôts sont équipés de quais de chargement/déchargement des camions, comportant des portes avec niveleur. L'ensemble des toitures des entrepôts de l'extension (à l'exception des entrepôts 17a, 17b, 17c et 17d) recevra également des panneaux photovoltaïques.

Dispositions

1. Cheminements extérieurs

Un cheminement accessible permet d'atteindre l'entrée des bâtiments depuis l'accès au terrain. Les cheminements seront plans et ne présenteront pas de ressaut. Les sols seront non glissants et sans obstacle pour les roues des fauteuils roulants.

Aucune grille ou fente n'encombreront les cheminements. Les bords des seuils de portes extérieures seront chanfreinés ou arrondis, et inférieurs à 2 cm.

2. Stationnement automobile

Le parking pour les véhicules est à l'extérieur du bâtiment. Il comprend 145 places, dont 29 places seront équipables pour les véhicules électriques.

Il sera implanté 4 places PMR à proximité des bureaux B17 et B20

Le projet comprendra donc 149 places VL, dont 4 réservées aux personnes à mobilité réduites, il sera donc créé au moins 1 place PMR pour 50 places, conformément à la norme.

Ces places seront conçues conformément à la réglementation : 3,30 m. x 5,00 m., sans ressaut, ni dévers, marquée au sol et signalée par le symbole international

Pour mémoire, l'ensemble du site comprendra 382 place VL dont 8 seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

3. Accès aux bâtiments

L'accès aux bâtiments, s'effectue, soit par un escalier d'entrée des bureaux ou par un élévateur PMR.

L'élévateur PMR, situé près de l'entrée des bureaux permet d'accès au rez de chaussée des bureaux
L'ascenseur, situé dans les bâtiments, dessert les étages de bureaux.

L'escalier sera conforme à la réglementation : marche de 17 x 28 cm, main courante
L'ascenseur et l'EPMR seront également conformes : cabine de 1,00 x 1,30, porte de 0,80 m.

Présence d'un Espace d'Attente Sécurisé à chaque niveau, pour évacuation des personnes à mobilité réduite. Il sera implanté sur le palier de l'escalier et sera coupe-feu ½ heure.

4. Cheminements intérieurs

Les circulations intérieures horizontales seront accessibles et sans danger pour les personnes handicapées.

Les largeurs d'ouverture des portes seront au minimum de 0,90 m.
Les portes desservant les zones de bureaux auront une largeur de 0,90 m.

Toutes les circulations intérieures, couloirs et dégagements présenteront une largeur supérieure à 1 m.

Un espace de rotation pour fauteuil roulant de 1,50 m de diamètre sera pris en compte dans le dimensionnement de tous les espaces et de leurs équipements.

5. Revêtements des sols, murs et plafonds

Les revêtements de sol et les équipements situés sur le sol des cheminements des parties communes doivent être sûrs et permettre une circulation aisée des personnes handicapées. Les revêtements de sols, murs et plafonds ne doivent pas créer de gêne visuelle ou sonore pour les personnes ayant une déficience sensorielle.

6. Sanitaires

Des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, sera implanté au rez de chaussée de chaque bâtiment de bureaux.

Il sera dimensionné conformément aux dispositions réglementaires. Un espace de 0,80 m par 1,30 m minimum sera disponible à côté de la cuvette.

Le local sera pourvu de barres d'appui positionnées pour faciliter l'accès à la cuvette. La porte sera équipée d'une barre de tirage.

Le lavabo sera dimensionné et positionné pour être utilisable à partir du fauteuil roulant.

7. Signalisation

Le symbole international d'accessibilité sera utilisé pour signaler les installations accessibles, les cheminements praticables et de manière générale tous les aménagements spécifiquement conçus pour être utilisés par les personnes handicapées à mobilité réduite.

Il sera complété, si nécessaire, par un affichage visible des conseils relatifs aux dispositions prévues.

=====

Engagement du Maitre d'Ouvrage

Je soussigné, Monsieur Gilles FAURE, représentant la SCI ESCRENNES, m'engage par la présente à respecter les réglementations en vigueur relatives à l'accessibilité des personnes handicapées à mobilité réduite, dans le cadre du projet sus-visé.

En ma qualité de Maître d'ouvrage, je m'oblige à ce que la conception du bâtiment, ainsi que sa réalisation se conforment aux dispositions du décret 2009-1272 du 21 octobre 2009 relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés.

La notice ci-dessus, précise dans le détail les adaptations prévues dans le cadre de ce projet, en termes de cheminements, ascenseurs, parcs de stationnement et sanitaires

Etabli le 14/06/2021

Gilles FAURE


FAURE GILLES (14 Jun 2021 15:48 GMT+2)

Engagement du Maitre d'Œuvre

Je soussigné, Monsieur Philippe THIAVILLE, architecte, représentant l'EURL THIArchitecture, m'engage par la présente à respecter les réglementations en vigueur relatives à l'accessibilité des personnes handicapées à mobilité réduite, dans le cadre de l'élaboration des plans du projet sus-visé.

En ma qualité de Maître d'œuvre, je m'oblige à ce que la conception du bâtiment, ainsi que sa réalisation se conforment aux dispositions du décret 2009-1272 du 21 octobre 2009 relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés.

La notice ci-dessus, précise dans le détail les adaptations prévues dans le cadre de ce projet, en termes de cheminements, ascenseurs, parcs de stationnement et sanitaires

N'ayant pas mission d'architecte d'opération, mon engagement se limite aux plans et exclue la réalisation.

Etabli le 14/06/2021

Philippe THIAVILLE


THIArchitecture
22 rue de Provence - 54500 Vandœuvre-Lès-Nancy
Tél. : 07 86 05 94 95 - thiaville@me.com
www.thiarchitecture.com
Siret : 814 094 025 00024

=====